



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-13

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 17 mars 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1104 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 9 avril 2025 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 16 avril 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca